Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_77_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Ronan DANIEL a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Eliott MAILLARD a donné pouvoir à M. Yannick CADIOU
- Mme Hélène DESPREZ a donné pouvoir à M. Tugdual GOALLO

Date de convocation : 26 juin 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 29
  - Votants : 33

Monsieur Erwan CALLOCH a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°4
(2026/6/77) – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SAINT-AVÉ EN FAVEUR DES ENFANTS AVEENS SCOLARISES DANS LES ECOLES DIWAN
RAPPORTEUR : STEPHANIE LE TALLEC

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_77_D-DE

Chaque année, le conseil municipal délibère sur l'attribution et la revalorisation des subventions et participations financières de la commune en faveur des établissements et œuvres scolaires, telles que définies dans la délibération n°2003/5/66 du 23 mai 2003.

Bien que la commune soit engagée en faveur de la transmission de la langue bretonne (classes bilingues), elle ne dispose pas d'école Diwan. Il a été décidé de participer aux frais de fonctionnement généraux des écoles Diwan d'autres communes pour les enfants avéens, sur la base financière d'un contrat simple.

Pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé que cette participation soit identique à celle applicable pour l'année 2025-2026, soit :

- Elève scolarisé en classe maternelle : 254,30 €
- Elève scolarisé en classe élémentaire : 127,15 €.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2003/5/66 du 23 mai 2003 relative à la définition des subventions et participations de la commune de Saint-Avé en faveur des établissements scolaires,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les écoles Diwan,

Le conseil municipal,

Après avis de la commission « Solidarités, enfance, jeunesse et éducation »,

Après en avoir délibéré, **30 POUR et 3 ABSTENTIONS** (M. CLERC, M. LE FLOC'H, M. LE SANT)

Article 1 : FIXE, pour l'année scolaire 2026-2027, la participation financière de la commune en faveur des écoles Diwan, sur la base d'un contrat simple, soit :

- Elève scolarisé en classe maternelle : 254,30 €
- Elève scolarisé en classe élémentaire : 127,15 €

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits au budget 2027, sur la base des effectifs au 1er janvier 2027.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 6 juillet 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Erwan CALLOCH

VILLE DE SAINT-AVE 56890